

2025-26

PROJET PÉDAGOGIQUE

ALSH ÉLÉMENTAIRE
« LE CHANT DES LOISIRS »
(vacances)



MARCHEPRIME
Une ville au cœur



Organisateur :

Mairie de Marcheprime
3 Avenue de la République
33380 MARCHEPRIME
Tél. : 05 57 71 18 70

ALSH élémentaire :

"Le Chant des Loisirs"
1 rue Jacques Blicck
33380 MARCHEPRIME
Tél. : 06 30 14 54 83

SOMMAIRE

I. Description de l'accueil de loisirs élémentaire

1. L'implantation géographique
2. Aménagement des espaces
3. Capacité d'accueil
4. Horaires et fonctionnement

II. Ressources « matérielles » disponibles

1. Le budget
2. Les transports
3. Le matériels mis à disposition

III. L'équipe pédagogiques et ses missions

1. Présentation de l'équipe
2. Rôle de l'équipe
3. Rôle de l'animateur
4. Suivi des stagiaires
5. L'assistant sanitaire

IV. L'accueil du public

1. L'enfant
2. L'enfant en situation de handicap
3. La place des familles

V. Les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation

VI. Une journée type

VII. Les plannings

VIII. Les projets annuels

IX. L'évaluation

I. Description de l'accueil

1. Implantation géographique

La situation privilégiée de Marcheprime entre Bordeaux et Arcachon est une commune où il fait bon vivre, proche de toutes les infrastructures et les zones d'attractions économiques, que sont Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS).

Marcheprime fait partie de la Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) et est située au cœur du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

L'accueil de loisirs élémentaire « Le Chant Des Loisirs » est situé au 3 avenue de la République 33380 Marcheprime. Il occupe une place centrale dans le quartier du bourg, attenant à la mairie.

Il accueille tout au long de l'année les enfants âgés de 6 à 11 ans. Situé au sein de l'école élémentaire Maurice Fognet, l'accueil de loisirs dispose d'un agrément décerné par le ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Situé en face de la mairie en plein centre-ville, il permet un accès privilégié aux différents équipements municipaux (administratifs, sportifs et culturels) ainsi qu'aux deux parcs boisés situés à quelques mètres de la structure. De plus, des jeux adaptés à tous sont installés dans le parc de l'église.

2. Aménagement des espaces

L'ALSH est un local d'environ 100m² divisé en 3 parties qui est utilisé durant les temps périscolaire.

La première salle est un endroit dédié à l'équipe d'animation. Il contient un bureau pour les réunions, des armoires avec du matériel spécifique pour l'équipe. Un petit local où est stocké une partie du matériel de sport. Des ordinateurs pour l'administratif et la préparation des animations. C'est un coin uniquement destiné à l'équipe pédagogique. Une armoire fermée à clé pour les PAI s'y trouve également.

À l'instar de la salle réunion précédemment citée, les enfants ont l'interdiction d'accéder à la cuisine et à ses équipements. S'y trouve réfrigérateur, four, four micro-ondes, cafetière etc.

La deuxième salle est, quant à elle, dédiée aux enfants et aux temps calmes. Elle est séparée en plusieurs espaces bien définis : un coin lecture avec les canapés et la bibliothèque, un espace jeux d'imitations (cuisine, magasin...), un espace au sol avec les jeux de construction et un espace dédié aux dessins, découpage, collage.

La troisième salle est une salle prévue pour les activités dites manuelles. Des tables, chaises et armoires (avec le petit matériel) meublent cet espace. Nous y trouvons un point d'eau pour nettoyer le matériel. Une pharmacie est aussi à disposition des animateurs et animatrices au cas où un enfant se blesse légèrement. Cependant, durant les temps périscolaires elle est essentiellement mise à disposition pour les enfants souhaitant faire leur devoir. Tout cet espace est climatisé.

Les enfants ont accès à la cour et ses équipements (préaux, tables de ping pong, pelouse synthétique, bancs etc). Les enfants ont accès aux toilettes qui se trouvent dans la cour de l'école. Des toilettes séparés filles/garçons. Ils ont également accès au restaurant scolaire.

3. Capacité d'accueil

- Rappel du taux d'encadrement : 1 animateur pour 12 enfants.
- La capacité d'accueil maximale pendant les vacances scolaires est de 72 enfants (6 animateurs + 1 direction)

4. Horaires et fonctionnement

- Les horaires

L'accueil de loisirs accueille les enfants sur une amplitude horaire de 11h comprise entre 7h30 et 18h30. L'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 9h00. Le départ échelonné se fait à partir de 16h00.

- Le fonctionnement

Qu'est-ce qu'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement ?

Un ALSH propose un Accueil de Loisirs Sans Hébergement aux enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 17 ans. Pour le Chant des loisirs il s'agit plus précisément d'un accueil pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Anciennement appelé "Centre aéré", les animateurs accueillent des enfants au sein de ces établissements pendant les périodes hors scolaire : mercredis et vacances scolaires. Les ALSH dépendent des communes et sont payants. Les tarifs sont effectués généralement à la demi-journée et/ou à la journée et dépendent des revenus de chacune des familles.

Les ALSH proposent des activités pédagogiques et ludiques pour répondre aux besoins des enfants en fonction de leur âge.



Les inscriptions

Elles se font via le kiosque famille (www.ville-marcheprime.fr).

Vous pouvez effectuer auprès de ce service les inscriptions de votre enfant à l'école, la restauration scolaire, l'accueil périscolaire (du matin et/ou du soir), l'étude surveillée et l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

La répartition des enfants

Durant les vacances scolaires, il n'y a pas de groupe. C'est une volonté des enfants afin de pouvoir être en activité avec des plus grands ou plus petits, mais également de pouvoir profiter des activités proposées par les animateurs de l'autre groupe.

II. Ressources « matérielles » disponibles

1. Le budget

L'équipe d'animation travaille sur un budget prévisionnel d'une année sur l'autre, celui-ci est voté en conseil municipal, il doit faire apparaître toutes les dépenses (activités, sorties, séjours, transport, projets, investissement, achat de matériel...) et recettes (subvention caf et Département) prévues pour l'année à venir. Les budgets sont votés par l'ensemble de l'équipe municipale. Ceux-ci reviennent vers nous en début d'année afin de valider les projets prévisionnels ou les adapter en fonction du budget octroyé.

2. Les transports

La municipalité met à notre disposition 2 véhicules de 9 places pour effectuer nos déplacements.

Ces véhicules sont repartis en fonction des besoins entre les différentes structures sur un agenda partagé.

Nous avons aussi la possibilité d'emprunter le véhicule du CCAS et/ou de louer d'autres minibus ou un bus CITRAM (en fonction du budget et du projet)

3. Le matériel mis à disposition

La municipalité met à disposition un local en dur situé dans l'enceinte de l'école Maurice Fognet. Ce local est situé à proximité des deux parcs de la ville, et des pôles culturels et sportifs (complexe sportif, salle des fêtes, bibliothèque...).

Grâce au budget alloué, des commandes de matériels pédagogiques sont régulièrement faites durant l'année afin de répondre aux besoins des animateurs pour réaliser les activités mises en place.



III. L'équipe pédagogique

1. Présentation de l'équipe

L'équipe est composée de 9 agents. Un binôme de direction et 7 animateurs.

L'équipe de direction est composée d'un directeur soutenu par son adjoint. Ce dernier fait partie d'un groupe d'animation et effectue des missions de direction en remplacement du directeur.

- ASNAR Christelle, diplômée BAFD
- GASSIAN Kevin, diplômé d'un BP JEPS APT
- KIRKORIAN Hugo, diplômé du BAFA
- BOUIN Clémence, diplômée CAP Petite enfance
- MONBERNIER Mariannick, diplômée BAFA
- FERKOUS Adam, diplômé BAFA
- DURAND Fanny, diplômée BAFA
- DOUX Virginie, diplômée CAP petite enfance

2. Rôle du directeur

Le directeur doit :

- ✓ Veiller au respect du projet pédagogique.
- ✓ Être l'intermédiaire entre la mairie et son équipe.
- ✓ Être garante du bon fonctionnement tant sur le plan humain, matériel et administratif.
- ✓ Etablir le projet de fonctionnement avec son équipe
- ✓ Gérer le budget
- ✓ Organiser et répartir les tâches de l'équipe
- ✓ Veiller aux bonnes relations avec les familles
- ✓ Être en relation avec les différents partenaires

En plus du rôle de l'animateur, le directeur adjoint doit :

- ✓ Travailler en partenariat avec la directrice / la seconder dans son action.
- ✓ Coordonner l'équipe d'animation et veiller au respect du projet pédagogique.
- ✓ Avoir un rôle de formateur et d'accompagnateur des animateurs et des animateurs stagiaires.

3. Rôle de l'animateur

- ✓ Il est présent et disponible.
- ✓ Il est ponctuel.
- ✓ Il doit veiller à son comportement, à sa tenue, à son langage et à son hygiène corporelle.
- ✓ Il doit être motivé en toutes circonstances.
- ✓ Il doit être à l'écoute des enfants, des parents, de ses collègues.
- ✓ Il doit respecter le rythme de l'enfant.
- ✓ Il doit assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- ✓ Il doit veiller au « vivre-ensemble ».
- ✓ Il est initiateur de découvertes, meneur d'activités, organisateur de jeu.

L'équipe doit être en accord avec les objectifs du projet éducatif et doit mettre en place des objectifs pédagogiques. Elle doit faire en sorte d'atteindre les objectifs cités grâce au fonctionnement et aux animations. L'équipe doit veiller à la sécurité physique, psychologique et affective des enfants.

4. Suivi des stagiaires

En amont : travailler le projet de stage avec le stagiaire, être clair sur les missions et sur les attentes de formation. Etablir et transmettre un planning horaire et missions. Transmettre le projet pédagogique et le règlement intérieur de la structure afin que le stagiaire puisse se positionner dans la structure et dans ses missions rapidement. Définir un tuteur afin que le stagiaire ait un référent.

Pendant : Le stagiaire est briefé tous les matins pour les attendus de la journée. Il se doit d'être transparent avec son tuteur pour s'adapter au mieux si besoin au fur et à mesure du stage.

Après : Le tuteur remplit les documents relatifs au stage. Le transmet au service RH ainsi qu'à l'organisme de formation du stagiaire. Un bilan oral est fait avec le tuteur.

5. L'assistant sanitaire

Le rôle de l'assistant sanitaire est assuré par le directeur présent sur la structure.

Elle assure le lien avec les familles, le protocole des PAI, la gestion des allergies, l'adaptation pour les activités ainsi que les menus pour les séjours en pension complètes.

Elle se doit d'assurer une transparence avec les familles et de relever toute problématique que cela peut engendrer et mettre en place des solutions pour s'adapter aux mieux aux différentes situations.

Cela n'empêche pas que chacun ait un rôle dans la gestion de la « bobologie ».



IV. L'accueil des publics

1. L'accueil des enfants

L'équipe d'animation veille à instaurer un climat chaleureux, sécurisant et bienveillant dès l'arrivée de chaque enfant, afin de favoriser son bien-être et sa disponibilité à participer aux activités.

L'accueil permet également de repérer l'état émotionnel de l'enfant, de recueillir des informations importantes auprès des familles, et de personnaliser l'accompagnement si nécessaire.

À travers des rituels d'arrivée, des temps calmes, des jeux libres ou des échanges informels, l'enfant est reconnu dans son individualité et intégré progressivement dans le groupe, condition indispensable à son épanouissement et à sa participation active dans la vie du centre.

Les objectifs sont de :

- Créer un lien de confiance avec l'équipe
- Donner des repères clairs pour faciliter l'intégration
- Favoriser l'autonomie tout en rassurant

2. Les enfants en situation de handicap

Dans une démarche d'inclusion l'Accueil Collectif de Mineurs s'engage à accueillir les enfants en situation de handicap en adaptant son fonctionnement et ses espaces.

Les locaux sont aménagés pour garantir l'accessibilité à tous notamment par des installations adaptées aux besoins spécifiques (rampe d'accès centre de loisirs, sanitaires accessibles).

En se référant à l'axe 1 du Projet Educatif De Territoire qui intègre pleinement les principes de l'inclusion, l'équipe d'animation s'engage à proposer des activités accessibles et modulables en fonction des capacités des enfants.

Une collaboration étroite avec les familles est privilégiée afin de recueillir les attentes ainsi que les besoins de l'enfant pour construire un accueil bienveillant et adapté.

Les objectifs sont de :

- Favoriser l'inclusion au sein du groupe
- Respecter le rythme et les besoins spécifiques de l'enfant
- Instaurer une communication fluide avec les familles

3. La place des parents

L'équipe d'animation s'attache à construire une relation de confiance et de proximité avec les familles, en favorisant le dialogue, l'écoute et la transparence.

Un des objectifs prioritaires de la structure est de renforcer le lien de parentalité en proposant des temps d'échange et de rencontre adaptés, permettant aux parents de mieux comprendre les besoins et les comportements de leur enfant dans le cadre collectif.

À travers des moments de convivialité, des ateliers parents-enfants, ou encore des temps de bilan individualisés, l'ALSH souhaite valoriser le rôle des familles et favoriser une continuité éducative entre le lieu d'accueil et la maison.

Cette démarche contribue à créer un environnement bienveillant et cohérent autour de l'enfant, propice à son épanouissement

Les objectifs sont de :

- Créer un lien de confiance durable entre les familles et l'équipe d'animation.
- Favoriser une communication régulière et transparente sur la vie du centre.
- Impliquer ponctuellement les parents dans la vie du centre

V. Les objectifs pédagogiques de la structure

La commune dispose d'un Projet Educatif De Territoire qui formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité en complément des temps scolaires et familiaux. Il a aussi vocation à faciliter les articulations entre ces différents temps et la collaboration entre les partenaires éducatifs.

Les activités qui seront proposées découleront directement du projet pédagogique de la structure qui lui-même reprend les objectifs du PEDT.

Les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation

Pour cette année, l'équipe a décidé de se concentrer sur les 4 axes du PEDT :

- *Axe 1 : favoriser l'inclusion à travers un environnement éducatif épanouissant*
- *AXE 2 « Favoriser l'accès à l'offre de loisirs pour tous »*
- *Axe 3 : contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble*
- *AXE 4 « Favoriser le développement durable et l'économie sociale et solidaire »*

Afin de répondre au mieux à ces axes, nous avons définis des objectifs généraux pour chacun.

Axe 1 : Favoriser l'inclusion à travers un environnement éducatif épanouissant

1^{er} objectif : Renforcer la confiance en soi

2^{ème} objectif : Identifier les besoins pour favoriser l'inclusion.

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'offre de loisirs pour tous

1^{er} objectif : Faire découvrir aux enfants leur territoire proche (quartier, ville, bassin de vie, patrimoine naturel ou culturel)

2^{ème} objectif : Permettre à tous les enfants, quels que soient leurs origines, capacités ou situations sociales, de participer à des activités de loisirs enrichissantes.

Axe 3 : Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

1^{er} objectif : Encourager le vivre ensemble

2^{ème} objectif : Développer la liberté intellectuelle

3^{ème} objectif : Renforcer le lien de parentalité

AXE 4 : « Favoriser le développement durable et l'économie sociale et solidaire »

1^{er} objectif : Développer l'éducation environnementale

VI. Une journée type en accueil de loisirs

Vacances scolaires

7h30-9h : accueil des enfants + temps libre avec mise à disposition de jeux et jouets

9h : rassemblement avec appel nominatif

Chaque animateur présente son activité

9h30-11h : activités encadrées

11h15 : rassemblement pour se diriger vers le réfectoire maternel

11h30-13h : repas

13h15-14h : temps libre

14h-16h : activités encadrées

16h : goûter

16h-18h30 : départ échelonné des enfants

Les horaires ne sont pas fixes et peuvent varier en fonction de ce qui est mis en place.

En sortie, les horaires peuvent varier et seront communiqués, indiqués et affichés.

Les accueils et les temps libres : pendant ces temps, les enfants sont accueillis par l'équipe pédagogique, et sont en temps libre. Ils ont donc plusieurs possibilités entre des jeux de société, lire, dessiner, jouer à l'extérieur avec les structures mis à disposition... Les enfants pourront aussi être force de proposition sur ces temps s'ils souhaitent l'aide d'un animateur pour mettre en place un jeu.

VII. Les plannings

Un planning d'activité est élaboré pour les vacances scolaires par l'équipe d'animation qui choisit une thématique commune.

Les activités sont réfléchies en groupe afin que les enfants aient le choix entre des activités manuelles, sportives, culturelles, artistiques...

Par ailleurs, les animateurs ont réfléchi à des projets annuels afin d'avoir un fil rouge sur l'année en plus des activités, et sorties « ponctuelles »

VIII. Les projets annuels

2 projets annuels vont voir le jour au sein de l'ALSH élémentaire pour cette année 2024-2025. Il s'agit de projets variés répondant à des constats fait par les animateurs en face à face avec le public. Les activités seront proposées sur quelques mercredis et parfois durant les vacances scolaires.

- * Projet n°1 : Moi ! Super Moi !
- * Projet n°2 : La découverte du territoire

Projet : Moi ! Super moi !

Présentation :

Ce projet vise à accompagner les enfants de 6 à 10 ans dans la découverte et le développement de leur estime de soi au sein du centre de loisirs. À travers des activités variées (jeux coopératifs, arts plastiques, théâtre, ateliers d'expression, débats), les enfants apprendront à mieux se connaître, à valoriser leurs qualités, à exprimer leurs émotions et à vivre des relations positives avec les autres. Ce projet contribue également à instaurer un climat collectif respectueux, apaisé et solidaire, tout en s'inscrivant dans une démarche de coéducation avec les familles.

L'accueil de loisirs participe également au dispositif « toimoinous » proposé par la promotion santé de Gironde. Deux animateurs seront formés à accompagner un groupe de 15 enfants par trimestre pour une meilleure estime d'eux-mêmes.

Les objectifs :

Objectif général :

Favoriser la construction d'une estime de soi positive chez l'enfant tout au long de l'année

Objectifs spécifiques :

- Aider l'enfant à identifier ses qualités, ses talents et ses émotions.
- Renforcer la confiance en soi dans les interactions individuelles et collectives.
- Encourager l'affirmation de soi dans un cadre respectueux et bienveillant.
- Valoriser les progrès de chacun et reconnaître la richesse des différences.
- Instaurer un climat de groupe coopératif et sécurisant

Les grandes étapes :

Période	Thématique	Objectifs
1 ^{er} partie	Je me découvre	Connaître ses émotions, ses goûts, ses qualités.
2 ^{ème} partie	Je me fais confiance	Développer l'expression de soi, oser, coopérer, accepter les réussites et les échecs.
3 ^{ème} partie	Je m'affirme et je rayonne	Valoriser ses acquis, s'affirmer positivement, reconnaître les autres.

Le projet repose sur des d'activités thématiques (jeux, ateliers créatifs, expression corporelle et orale), associée à des rituels hebdomadaires, des supports pédagogiques adaptés, et des temps forts valorisants.

Les outils et supports utilisés :

- Fiches d'activités (blasons, arbre de vie, roue des émotions...)
- Rituels collectifs : météo de l'humeur, compliments du jour, badge de la semaine
- Matériel créatif pour la réalisation d'affichages, costumes, symboles de réussite

Temps forts annuels :

- **Cérémonie des révélations** : mise en lumière d'une qualité de chaque enfant.
- **Semaine des défis** : activités coopératives pour dépasser ses peurs.
- **Célébration des "Super Moi"** : remise de diplômes personnalisés, exposition, partage avec les familles

Évaluation

L'évaluation est continue et s'appuie sur :

- L'observation des comportements et attitudes (prise d'initiative, expression, relation à l'autre)
- Des outils d'autoévaluation adaptés à l'âge (échelles de confiance, météo émotionnelle...)
- Des temps de parole réflexifs individuels ou en groupe
- Un bilan final valorisant les acquis

Projet n° 2 : La découverte du territoire

Présentation :

Ce projet pédagogique intitulé « **À la découverte du territoire** » propose aux enfants de 6 à 10 ans une exploration ludique de leur département tout au long de l'année. À travers des activités variées, des sorties et des rencontres, les enfants découvriront la richesse culturelle, naturelle et historique de la Gironde. L'objectif est de leur permettre de mieux comprendre où ils vivent, de s'approprier leur environnement et de développer leur curiosité, leur esprit d'équipe et leur sens de l'observation.

Les objectifs :

Objectif général :

Permettre aux enfants de découvrir, comprendre et s'approprier le territoire local

Objectifs spécifiques :

- Découvrir la diversité géographique de la Gironde
- Connaître les éléments culturels et historiques majeurs du département, en visitant des sites emblématiques et en explorant les traditions locales.
- Sensibiliser à la richesse naturelle et à la protection de l'environnement local.
- Encourager l'ouverture culturelle, patrimoniale et environnementale.

Les grandes étapes :

Le projet se déroulera durant toute l'année scolaire de septembre à juin en abordant plusieurs thématiques.

Période	Thématiques	
1 ^{er} période	Paysage et nature	Découverte de la diversité naturelle (dune du Pilat, forêt, vignes)
2 ^{ème} période	Histoire et patrimoine	Jeux autour des châteaux, citadelles, musée locaux
3 ^{ème} période	Traditions et culture	Cuisine girondines, musique, langue (gasconne)
4 ^{ème} période	Les enfants explorateurs	Carnet de voyage, film, exposition

Les temps forts :

- **Sorties sur le territoire** (forêt, littoral, musées, Bordeaux, citadelle de Blaye, ferme pédagogique)
- **Ateliers créatifs** (land art, cuisine locale, fabrication de maquettes ou d'un guide touristique)
- **Rencontres avec des intervenants locaux** (ostréiculteur, artisan)
- **Fête de fin d'année/expo** (parents invités, projection de vidéos, dégustation de produits locaux)

Evaluation :

L'évaluation du projet se fait à plusieurs niveaux, tout au long de l'année, et prend en compte :

- La participation et l'implication des enfants
- Les apprentissages réalisés
- La satisfaction des enfants et des encadrants
- L'impact global du projet sur les enfants, encadrant, parents

IX. L'évaluation

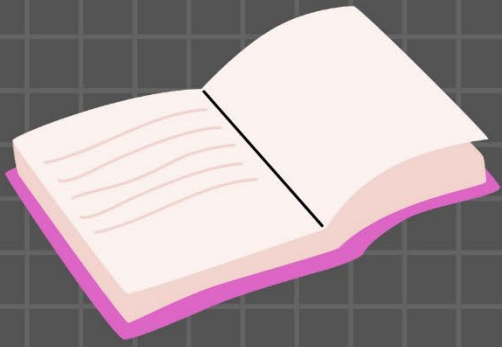
Des outils d'évaluation sont mis en place afin d'évaluer la pertinence et la cohérence du projet pédagogique mais aussi de définir les axes d'améliorations à apporter à travers les critères suivants :

« Les objectifs pédagogiques »	<ul style="list-style-type: none">- Compréhension et respect des règles de vie par les enfants, respect du matériel, de l'environnement ?- Autonomie de l'enfant ?- Prise en compte des envies de l'enfant ?- Bien-être de l'enfant au sein de l'accueil ?
« Les activités »	<ul style="list-style-type: none">- Conformes aux PEDT et PP ?- Satisfaction enfant ?- Activités conformes aux règles de sécurité ?
« Evaluation des animateurs »	<ul style="list-style-type: none">- Bilan des projets d'activités ?- Activités variées ?- Respect des règles de vie ? Du règlement ? du matériel ? des collègues ? des enfants ? des consignes de sécurité ?- Participation et degré d'implication dans la vie quotidienne ? <p>Possibilité de mettre en place des bilans individuels si le besoin s'en faisait ressentir.</p>
« Evaluation de la satisfaction des enfants »	<p>Cette évaluation s'effectuera quotidiennement auprès des enfants sous formes d'échanges collectifs ou bien de « vote ». Cette évaluation permettra d'améliorer nos plannings et d'affiner nos pratiques. (Les enfants ont-ils découvert de nouvelles activités ? Ont-ils pu choisir ? Peuvent-ils s'exprimer librement ? Ont-ils aimé ? ...)</p>
« Evaluation de la satisfaction des familles »	<p>Prise en compte de l'avis des familles pendant les temps informels.</p> <ul style="list-style-type: none">- Outils de communications appropriés ?- Accueil de qualité ?- Satisfaction des plannings ? ...
Par la directrice ou adjoint	<p>Evaluation des activités observées, de la cohésion d'équipe, du respect du règlement...</p> <p>Analyse des pratiques et propositions pour les périodes ultérieures</p>

L'équipe d'animation se réunit deux fois par semaine. Nous profitons de ces réunions pour faire des régulations quand cela est nécessaire. Quotidiennement des moments d'échanges se font aussi avec les enfants, notamment lors du goûter ou suite à une activité.

Des bilans individuels se font au moins deux fois dans l'année voire plus si nécessaire.

Les avis des familles qui se confient lors des temps d'accueils nous permettent aussi de connaître nos axes de progression.



$$y = ax^2 + b/x^2$$



MARCHEPRIME
Une ville au cœur



ALSH élémentaire :

"Le Chant des Loisirs"

1 rue Jacques Blicq

33380 MARCHEPRIME

Tél. : 06 30 14 54 83

$$x^2 - y^2$$

$$x^2 + \frac{bx}{a}$$



$$y = (x-3)^2$$

